
REVUE GÉNÉRALE

LA PSYCHOLOGIE CRIMINELLE

I caratteri dei delinquenti, par Marro (Roma-Torino-Firenze, Fratelli Bocca, 1887). — *Dinamica del delitto*, par Battaglia (Napoli, Battaglia, 1886). — *Nuova scienza penal*, par Felix de Aramburu y Zuloaga (Madrid, 1887). — *L'Homme criminel*, traduction française de l'*Uomo delinquente* de Lombroso, sur la 4^e édition italienne. — *Compte rendu officiel de la justice criminelle en France*, pour 1885. — *Manuel des expertises médicales*, par Henri Coutague (Storck, Lyon).

I. — L'intérêt que le public philosophique paraît prendre aux questions de criminalité et de répression pénale, et qui ne s'attiedit pas, aurait lieu de surprendre, si l'on ne songeait qu'aux traits repoussants des criminels. Mais il faut se garder de confondre cette curiosité, même passionnée, avec la passion toujours croissante des masses populaires pour les débats de cours d'assises. Aux yeux du peuple, un beau crime est un roman vécu, et un grand criminel garde encore cet air romanesque dont la littérature de 1830 l'avait doué. Tout autre il apparaît aux lecteurs de nos anthropologistes : être dégradé, hideux, monstre ou avorton moral qu'il convient d'exterminer sans indignation ni pitié, sans haine ni scrupule. Aussi n'est-ce pas lui qui intéresse à présent les esprits sérieux, mais bien la gravité des problèmes qu'il suscite, la difficulté d'expliquer son apparition, de prévenir sa réapparition, de concilier avec le déterminisme scientifique sa responsabilité, de justifier ou de rectifier les arrêts de la conscience universelle à son égard par l'intervention d'une autorité, s'il en est, supérieure à la conscience universelle. De là une anxiété de raison, qui, sans avoir rien de commun avec l'émotion plus ou moins malsaine causée par les exploits d'un Pranzini, est aussi intense et plus durable.

Une question de fait domine toujours ce genre de recherches : celle de savoir si la prépondérance appartient aux causes naturelles ou aux influences sociales dans la production du délit. Des investigations, des spéculations les plus récentes à ce sujet, il se dégage, si je ne m'abuse, un courant chaque jour plus marqué vers l'interprétation sociologique des faits délictueux. Les socialistes se sont lancés à corps perdu dans cette voie : Colajanni, par ses beaux travaux sur la criminalité en Sicile, sur l'alcoolisme, etc., dont nous avons rendu compte; Battaglia, un nouvel écrivain, par sa *Dinamica del delitto*,

dont nous avons à parler. L'école naturaliste, il est vrai, oppose à ces écrits une accumulation d'observations et d'expériences conduites suivant l'impulsion magistrale de Lombroso ; mais encore est-il à remarquer qu'au résultat de ses efforts prolongés, des remaniements successifs apportés à sa doctrine première, soit par le maître, soit par ses disciples les plus éminents, tels que Marro, cette école même est conduite à émettre des doutes sur des points qui lui paraissaient acquis, à rejeter dans l'ombre en somme le signalement corporel du délinquant et à ne retenir presque du type criminel que des traits cérébraux, psychologiques, bien près de se résoudre en effets sociaux. Nous allons résumer succinctement l'ouvrage capital de Marro et le fouillis original de Battaglia. Après quoi, il sera hautement instructif de voir comment, je ne dis pas en France ni en Italie, où la *philosophie du droit pénal* de M. Franck et les idées de Beccaria sont bien connues, mais au sud des Pyrénées, le vieux spiritualisme juge nos nouveautés positivistes sous la plume d'un de ses représentants les plus autorisés.

Le gros volume de Marro traite le même sujet que *l'Uomo delinquente* et suivant la même méthode anthropométrique, mais avec bien plus d'ordre, de clarté et de netteté. L'auteur y étudie 507 criminels et 35 criminelles, presque tous Piémontais, tournés et retournés en tous sens, mesurés de la nuque à l'orteil, sans oublier les mains. Il leur oppose 100 individus honnêtes, d'honnêteté garantie et vérifiée soigneusement, appartenant d'ailleurs aux mêmes milieux que les délinquants et à la même race. Il s'agit de préciser enfin, de caractériser définitivement, à l'aide de ce contraste, le type criminel. Que ce type existe, en effet, c'est ce que les anthropologistes, depuis longtemps déjà, s'accordent assez unanimement à reconnaître ; mais si on leur demande en quoi il consiste, l'unanimité est loin de se maintenir entre eux. Sans doute, dans son vestibule historique, très rempli d'érudition sobre et triée avec soin, l'auteur nous apprend que, dès le XVII^e siècle, Porta dessinait un portrait générique du malfaiteur non sans des rapports frappants avec le type de Lombroso : oreilles grandes, joues longues, etc. Il nous rappelle aussi que Socrate ne pouvait souffrir Théétète parce que celui-ci avait le nez écrasé. Mais il est forcé de reconnaître que les signalements généraux du criminel tracés par les savants les plus compétents de nos jours sont *disparates* « et parfois même *opposés* les uns aux autres » ; que « la capacité cranienne, trouvée supérieure à la normale chez les assassins par Bordier, Meyer et Daibmester, a été trouvée inférieure par Ferri et Benedickt ; » que « la stature et le poids des délinquants, supérieurs à la moyenne, d'après Lombroso, sont inférieurs d'après Thompson, Virgilio et Lacassagne » ; etc. Les recherches de Marro sont-elles de nature à faire cesser tous ces conflits ? Le lecteur en jugera. Résumons-les. Chez les normaux, la taille moyenne est de 1 m. 63 ; chez les délinquants, de 1 m. 63. Le poids moyen, chez les premiers, est de 65 kilog. ; chez les seconds, de 56. Le

poids et la taille du criminel sont donc inférieurs, surtout le poids; ce qui signifie peut-être tout simplement que le régime des prisons n'engraisse guère. *Bien plus souvent* que chez les normaux, il arrive, chez les délinquants, que l'ouverture des bras égale la taille, ce qui est une « grande apertura ». Ici, Lombroso est pleinement confirmé. Mais je ne sais jusqu'à quel point il peut tirer parti de cette confirmation au point de vue de sa théorie atavique, qui découvre dans le malfaiteur des similitudes avec l'animal-homme primitif; car Marro a observé en même temps que les *stupratori*, c'est-à-dire la catégorie précisément la plus bestiale, ont les bras courts comme les femmes criminelles.

Les meurtriers ont la main souvent forte et large; les voleurs et les escrocs, longue et étroite. Les uns et les autres, du reste, se distingueraient des honnêtes gens par la longueur relative de leurs mains. Rien, en cela, de bien notable. — Remarque plus importante : la *circonférence* crânienne est à peu près égale chez les normaux et chez les malfaiteurs, et l'indice céphalique, c'est-à-dire la brachiocéphalie ou la dolchocéphalie, ne diffère pas entre eux. « Lombroso lui-même, qui, dans ses premiers écrits, avait cru trouver un lien entre l'indice céphalique et les tendances sanguinaires, est revenu sur sa première opinion. » — Mais la *capacité* crânienne des délinquants, « autant qu'on en peut juger par les mesures extérieures, est inférieure à celle des normaux, et cette infériorité a trait spécialement à la partie antérieure et supérieure plutôt qu'à la portion basilaire. » Aussi le front est-il beaucoup plus étroit et beaucoup plus bas chez les criminels que chez les normaux. Les mâchoires, en revanche, sont beaucoup plus fortes chez ceux-là que chez ceux-ci. Il n'est pas sans intérêt de noter que les délinquants mineurs ont une moindre capacité du crâne que les normaux du même âge, bien qu'ils l'emportent sur ces derniers par la taille et le poids. Ce retard dans le développement du cerveau paraît significatif à notre auteur, et non sans raison. — L'assertion de Lombroso et de Lacassagne relativement aux cheveux touffus et au menton glabre des malfaiteurs est vérifiée. La proportion des imberbes adultes a été trouvée par Marro *treize fois* plus forte chez les délinquants que chez les honnêtes gens. — Les anomalies corporelles, sous le rapport de leur fréquence relative, donnent lieu à des remarques de grande portée. M. Marro les classe d'après leur origine, démontrée ou probable. Les anomalies d'origine atavique, ou supposée telle (sinus frontaux, front fuyant, yeux obliques, etc.) sont à peu près aussi fréquentes ou aussi rares dans le monde honnête que dans le monde criminel. La différence n'est sensible qu'en ce qui concerne les sinus frontaux. Ce caractère, qui dénote, paraît-il, la puissance respiratoire de l'animal sauvage, est plus répandu parmi les délinquants. — Les anomalies simplement monstrueuses, tératologiques, atypiques, survenues au cours de la vie embryonnaire (déformations du crâne, strabisme, asymétrie faciale, nez de travers, dents mal rangées, oreilles en anse, goitres, hernies, rachitisme, etc.), différencient encore moins que les précé-

dentes les malfaiteurs des normaux. Cela est étrange. Il n'est donc plus permis d'appeler un assassin un monstre? — Enfin, les anomalies d'origine morbide, apparues depuis la naissance (cicatrices, paralysie faciale, troubles de la circulation, difformités des organes génitaux, carie précoce des dents, pâleur extrême, etc.), abondent *beaucoup plus* chez les délinquants que chez les personnes normales. « La disproportion vraiment énorme que nous trouvons ici entre celles-ci et ceux-là montre clairement que dans les anomalies de cet ordre réside le caractère physique le plus important du délinquant. » Les lésions à la tête, par exemple, se présentent 125 fois dans le groupe des 507 coquins de Marro; 9 fois seulement parmi ses 100 honnêtes gens. Or l'importance de ces lésions est grande, en tant qu'elles peuvent, dit Marro, servir à expliquer force altérations cérébrales dont elles seraient la cause. C'est juste; mais je me demande aussi bien si ces coups reçus à la tête ne seraient pas à l'inverse l'effet d'un tempérament querelleur explicable par des particularités du cerveau. — Dans quel compartiment de ce casier d'anomalies placerons-nous le mancinisme (le fait d'être gaucher) et l'ambidextrisme? Y verrons-nous des phénomènes d'atavisme simien? Non, car si l'ambidextrisme peut être considéré comme un retour à la vie animale, il n'en est pas de même du mancinisme : les animaux ne sont pas gauchers. Quoi qu'il en soit, il y a deux fois plus de gauchers et d'ambidextres chez les malfaiteurs que chez les normaux; et, dans le détail, ce sont les incendiaires qui donnent la proportion de beaucoup la plus forte. Or, les incendiaires sont en majorité aliénés. Il y a donc lieu, encore une fois, de regarder les caractères en question comme atypiques et non comme ataviques.

En somme les malfaiteurs se signalent par « une prédominance très grande des caractères pathologiques, moindre des caractères ataviques, et très minime des caractères atypiques ». Que reste-t-il après cela de la thèse du criminel sauvage? Marro marche sur les traces de Lombroso, mais c'est pour les effacer en grande partie. Il est vrai que la thèse du criminel aliéné, chère aussi à son maître, est renforcée par les coups portés à la précédente. Mais si le malfaiteur est un fou, s'il est malade, si des chutes corporelles ou tous autres accidents de son existence ont fait son malheur et sa honte, ne voit-on pas qu'il mérite pitié? et l'école positiviste ne se montrerait-elle pas désormais inconséquente avec elle-même, si, acceptant ces prémisses, elle continuait à professer des réformes draconiennes?

Poursuivons. Le tatouage fréquent des malfaiteurs, mis en lumière par Lacassagne, a été regardé par Lombroso comme un trait de régression à la vie de nos sauvages ancêtres. Pas plus que moi, Marro ne partage cet avis. « Dans certains sanctuaires, dit-il, il existe des artistes spéciaux qui pratiquent le tatouage sur les dévots désireux de porter sur leur corps une empreinte religieuse propre à leur rappeler leur pèlerinage. » D'autre part, il arrive aux marins et aux militaires de se tatouer, « par suite de la réclusion forcée à certaines époques de l'année

et à certaines heures de la journée, et aussi par esprit d'imitation ». Faut-il s'étonner que, ces deux causes agissant de même, et avec plus d'intensité peut-être encore, sur les malfaiteurs prisonniers, les prisons soient de vrais ateliers de tatouage? « Esprit d'imitation, vanité et oisiveté, voilà les motifs qui, en général, ont déterminé les délinquants à se tatouer », le plus souvent à l'avant-bras.

Les caractères physiologiques et psychologiques ne sont pas moins curieusement observés. Le tact est plus obtus chez les malfaiteurs, surtout chez les assassins, d'après les indications de l'esthésiomètre. La sensibilité des deux index gauche et droit est bien plus égale chez eux que chez les personnes normales. Soit chez les normaux, soit chez les criminels, le côté gauche est plus sensible à l'électricité que le côté droit, mais la différence entre la gauche et la droite est plus accusée chez les normaux, ce qui confirme le résultat relatif à l'ambidextrisme. Moindre est la sensibilité électrique des délinquants. Leur insensibilité relative en général peut être due à des blessures du crâne, à des maladies telles que la fièvre typhoïde, ou à l'abus des alcooliques. M. Marro a eu l'idée d'étudier dans les deux catégories de gens qu'il compare les mouvements réflexes des tendons, importants à considérer pour le diagnostic des maladies nerveuses. Ces mouvements, mesurés sur le ligament de la rotule, sont modérés, convenables, 58 fois sur 100 chez les normaux, 45 fois sur 100 chez les autres. Ils sont exagérés 9 fois sur 100 chez les premiers, 24 fois sur 100 chez les seconds. Presque toujours, les délinquants qui présentent cette exagération des réflexes ont des parents aliénés ou alcooliques. Elle explique peut-être l'impulsivité des criminels. Je passe des expériences, sans résultat précis, sur le pouls et la respiration, sur la force des mains mesurée à l'aide du dynamomètre, etc. — A l'égard des facultés intellectuelles, Marro signale l'accord complet des observateurs sur ce point, que l'intelligence moyenne des malfaiteurs est inférieure à celle de la foule honnête. Ils sont aussi bêtes que méchants. — Les diverses formes de l'aliénation mentale donnent lieu à des remarques judicieuses ou profondes. Celle qui conduit le plus fréquemment aux crimes de sang, nous dit-on, est le délire des persécutions; à ce sujet, on fait observer la difficulté de faire admettre par les juges la réalité de folies sans agitation ni trouble apparent. Transcrivons aussi ce passage sur la folie morale : « Une bonne partie de ceux qui donnent des signes d'autres anomalies mentales avaient commencé par manifester de la folie morale; et c'est là un caractère à peu près général chez les criminels aliénés, le désordre moral étant chez eux un indice du travail morbide qui plus tard se révélera par le désordre de l'intelligence. Cette antériorité de l'altération du caractère moral relativement au trouble intellectuel s'impose à l'attention de l'observateur. » Elle a un grand sens, à notre avis. Si l'on admet, avec nous, que le sentiment se forme, individuellement ou héréditairement, par un lent dépôt successif de jugements assis, consolidés, stratifiés (en combinaison avec des désirs fixés eux-mêmes), que le

caractère, en un mot, est une alluvion de l'intelligence ¹, il pourra sembler naturel de voir la décomposition s'attaquer au cœur de l'arbre avant de gagner l'écorce et l'aubier.

Dans son étude sur les causes du délit, Marro se prononce pour le rôle secondaire des causes sociales. Mais cette conclusion, ce me semble, est peu en rapport avec ses prémisses. Par exemple, entre toutes les causes appelées par lui naturelles, il en est une qu'il a eu le mérite de mettre en relief : c'est l'âge des parents au moment de la conception. Une statistique minutieuse lui a révélé ce fait curieux que les malfaiteurs, comparés aux normaux, se présentent comme conçus dans des conditions défavorables, à cause de l'âge ou trop précocité ou trop avancé de leurs progéniteurs. Notons que les progéniteurs trop jeunes abondent surtout dans la parenté des voleurs, les parents trop âgés dans celle des escrocs et des assassins. C'était à prévoir, d'après l'auteur, la vieillesse étant caractérisée par l'insensibilité et le mécontentement ou par la tendance au délire de la persécution, double cause de l'homicide. A l'appui, autre statistique, d'où il résulte que les pères et mères jeunes ont, bien plus souvent que les pères et mères vieux, des enfants gais, optimistes, non mélancoliques. — Je demanderai, en passant, si cette considération n'expliquerait pas en partie le pessimisme de nos nouvelles générations : on se marie de plus en plus tard, surtout chez les peuples qui sont à la tête de la civilisation et dans les classes supérieures. De là non seulement de moins en moins d'enfants dans les familles, mais aussi des enfants de moins en moins gais. Et l'on s'étonne après cela de voir disparaître la vieille gaieté française ! — Est-ce à dire qu'il faille se marier à peine au sortir de l'adolescence ? Mais autre statistique encore, celle-ci tendant à prouver que les enfants d'une intelligence éminente sont le privilège des parents d'âge assez mûr.

Or, j'admets tout cela, et même que les fils de pères âgés sont plus particulièrement affectés de folie morale (ce qui, soit dit encore entre parenthèses, pourrait jeter quelque jour sur l'affaiblissement du sens moral dans certains milieux très civilisés à notre époque). — Mais je ne puis admettre que la cause signalée soit uniquement, ni même principalement, naturelle. Car n'est-ce pas un ensemble d'influences sociales d'un ordre économique ou religieux qui déterminent l'âge du mariage ? N'est-ce pas la coutume impérieuse ou la mode contagieuse, l'éducation ou l'instruction, qui règle ce point capital, qui agit à cet *instant psychologique* de la vie ? La richesse ou la pauvreté, la foi ou l'irréligiosité, la vie sédentaire au foyer natal ou la vie errante à l'étranger, les rencontres et les accidents de l'existence aux champs ou dans les villes, la rareté ou la densité de la population dans le milieu où l'on se trouve

1. Le savant encyclopédiste M. Caporali, qui fait le tour de force de diriger et rédiger à lui seul la *Nuova scienza*, dirait que l'intelligence est du caractère *qui se fait*. Je signale, à ce propos, sa profonde et habituelle distinction entre la nature *qui se fait* et la nature *faite*.

et, par suite, la facilité ou la difficulté d'y gagner sa vie et celle de sa famille : voilà les vraies causes des unions et des paternités précoces ou tardives. Si, dans le sein d'un peuple trop dense, la découverte d'un nouveau produit alimentaire, l'invention d'un nouveau métier ou l'ouverture d'un nouveau débouché, viennent à rendre l'existence matérielle plus facile, on ne tardera pas à s'y marier plus tôt qu'auparavant. Je parle, bien entendu, de ceux qui bénéficieront de la découverte ou de l'invention dont il s'agit; les autres, bien que portés à les imiter sans avoir les mêmes raisons, les suivront en retardataires sur la voie de l'hymen et de la paternité. Tels sont sans doute les parents des criminels. Et, s'il en est ainsi, encore une fois, plus vous m'en direz, plus vous me ferez plaindre le malheureux, dans lequel il me sera impossible de voir autre chose qu'un malheureux, un perdant à la loterie sociale.

Ainsi la cause que Marro indique est d'ordre vital, soit, mais s'explique par des raisons d'ordre supérieur. Et ce n'est pas seulement ici qu'il arrive à l'auteur de méconnaître le côté social des faits découverts par lui. D'après une de ses statistiques, les ascendants des délinquants présentent, 77 fois sur 100, des anomalies morbides; pourtant le nombre de ceux d'entre eux qui ont commis des délits est extrêmement faible. Mais, très fréquemment, les délinquants ont des frères délinquants. D'où l'auteur conclut qu'une même cause héréditaire, physiologique, a poussé ensemble au crime les enfants d'un même lit. C'est possible, mais pourquoi n'accorder ici aucune influence à la communauté d'éducation? — On attribue souvent, dit-il encore, un fait à des causes sociales, tandis que des causes naturelles sont seules en jeu : par exemple, la séparation des époux, condition de mauvaise éducation pour les enfants, est réputée cause sociale; et cependant j'ai trouvé que, sur 72 mariages suivis de ruptures où il m'a été donné d'étudier à fond les conjoints, toujours, sauf neuf fois, l'un des deux conjoints était affecté d'aliénation manifeste ou latente. — Je répondrai en rappelant simplement l'action indéniable des mœurs, des coutumes, des croyances, des lois, des événements historiques, sur le développement de la folie qui, dans son progrès parallèle à celui du suicide, est fonction, comme celui-ci, de la civilisation ou plutôt des fièvres de croissance de la civilisation. Si donc il est bon de remarquer que le trouble cérébral de l'un des époux est ce qui rend souvent la vie commune impossible, il n'est guère permis d'oublier que cette altération du cerveau est en grande partie l'écho et l'effet, la répercussion et la résultante des crises politiques ou économiques, ou, comme on dit, du malheur des temps. — Sous le bénéfice de ces réserves, mentionnons la constatation suivante : les délinquants se marient moins que les honnêtes gens, et leurs unions sont bien plus fréquemment suivies de ruptures; quand il n'y a pas d'enfants, la proportion des séparations ou des divorces s'élève à 47 fois sur 100. Si ce qui vient d'être dit est vrai, ce résultat a une certaine signification et fortifie la thèse du criminel aliéné, du criminel malade.

Il faut rendre d'ailleurs cette justice au savant aliéniste que sa prédi-

lection pour les causes physiologiques ou plutôt pathologiques ne l'empêche nullement d'étudier avec patience et profondeur l'action des influences jugées par lui subordonnées ou accessoires. Il montre que les trois quarts (79 sur 100) des délinquants sont dans l'indigence absolue, « proportion trop forte pour qu'on puisse contester l'influence de cette condition sociale sur la délictuosité ». Mais il ajoute que très rarement les malfaiteurs lui ont dit avoir été poussés au crime par la faim. Il constate aussi que, au moment de leur délit, la moitié des délinquants étaient oisifs. Il croit à l'efficacité de l'instruction, mais sa réponse à Spencer sur ce point me paraît insuffisante; et du tableau de la page 273 à cet égard, si tant est qu'on puisse rien déduire de chiffres si faibles, trop petits pour permettre l'élimination complète des causes fortuites, je vois seulement résulter la confirmation d'une idée que j'ai émise ici même, il y a quelques années, sur la vertu de l'instruction secondaire, mais non primaire. En effet, la proportion des délinquants pourvus de l'instruction primaire s'élève à 74 p. 100, tandis que chez les normaux elle n'est que de 67 p. 100; et la proportion des délinquants pourvus de l'instruction secondaire (même si l'on comprend dans celle-ci, comme le fait à tort M. Marro, l'enseignement technique, qui, à vrai dire, est un simple prolongement de l'école primaire) n'est que de 13 pour 100, tandis que chez les normaux elle atteint 27 pour 100. Pour contredire cette heureuse influence de l'instruction élevée, niée à tort, selon nous, par M. d'Haussonville dans un très intéressant article de la *Revue des Deux Mondes*, on pourra faire observer que, dans le détail, sur 100 escrocs, il y en a 45 sortis des écoles secondaires ou supérieures. Mais cela prouve simplement que, parmi les privilégiés de la culture mentale, ceux qui ont été réfractaires à l'amélioration ont donné cours à leur criminalité persistante par la voie presque unique de l'escroquerie, laquelle devient ainsi la forme caractéristique, assurément préférable, de la délictuosité propre aux personnes instruites. La proportion des illettrés parmi les assassins est très forte : un seul avait *fait ses classes*.

Il est fâcheux que le tableau de la page 277, relatif aux habitudes religieuses, pêche, comme le précédent, par la faiblesse des chiffres. Quoi qu'il en soit, il en résulte que, parmi les délinquants, 45 p. 100 vont régulièrement à la messe, et, parmi les normaux, 57 p. 100. En outre, chez les assassins, la proportion est plus forte que chez les voleurs et les récidivistes. Ceux-ci se distinguent par leur irrégularité. La question religieuse ayant bien plus d'importance morale pour les femmes que pour les hommes, il est intéressant d'apprendre (p. 421) que la différence entre les criminelles et les femmes honnêtes à ce point de vue est bien plus tranchée qu'entre les criminels et les honnêtes gens de leur sexe. Le détachement des pratiques de la religion est beaucoup plus fréquent parmi les criminelles que parmi les normales. — Ainsi, dans un même pays et un même milieu, le criminel est en moyenne moins attaché à sa religion que l'homme normal. De même, il s'intéresse moins que celui-ci à la politique. Si l'on divise les normaux aussi

bien que les délinquants, comme l'a fait M. Marro, en trois classes, les passionnés, les modérés et les indifférents en politique, on constate que la proportion des deux premières classes est très forte chez les normaux, très faible chez les délinquants, et que la proportion est inverse pour la troisième. C'est par égoïsme sans nul doute que les malfaiteurs se désintéressent de la chose publique; et ce trait moral s'accorde bien avec leur insociabilité. En revanche, il est à noter que les femmes criminelles se passionnent pour les questions politiques, pour la lecture des journaux, bien plus souvent que les femmes normales. — A ce propos, je ne peux que louer la partie du livre de M. Marro consacrée aux femmes délinquantes. Elle contient des recherches neuves et qui donnent à penser. En définitive, si les criminelles présentent un peu plus d'anomalies morbides que les normales, la supériorité des premières sur les secondes à cet égard est bien moindre que celle des criminels comparés aux normaux sous le même rapport, « ce qui, dit l'auteur, tend à prouver que, dans la délictuosité féminine, les conditions sociales ont une influence prépondérante, notamment celles qui poussent d'abord la femme à la prostitution et ensuite au délit ¹ ». Du reste, même en ce qui concerne les criminels de notre sexe, M. Marro finit par convenir que l'influence des conditions sociales est grande, assez grande pour permettre de chercher dans des modifications législatives le remède partiel à la criminalité. Et si ailleurs il considère les causes sociales comme seulement occasionnelles, ce qui est très juste, que signifie occasionnelles en ce sens si ce n'est déterminantes?

Quant aux causes organiques, enfin, sait-on comment le savant auteur les résume lui-même, quel est, suivant lui, l'*extractum carnis* de tant d'investigations méthodiques, fortes, sincères, dont je viens de donner un simple aperçu? Ces causes, il nous les montre à la fin, se ramenant à une seule : le défaut de nutrition suffisante du système nerveux central. Voilà donc l'essence et la quintessence du type criminel! Il n'est plus ou presque plus question des conformations anatomiques, reléguées au second plan; c'est dans l'intimité de la substance cérébrale que gît le caractère distinctif du criminel-né. Encore n'est-il plus permis de prêter à ce trait une précision saisissante, parlante aux yeux, comme l'a essayé Benedickt par sa prétendue découverte d'une division quadripartite du lobe frontal qui serait spéciale aux malfaiteurs et les rapprocherait du type carnassier. Giacomini a fait évanouir cette apparence et écarter ce rapprochement. Non, il ne s'agit plus que d'un trait vague, invisible, impalpable, dont je suis loin cependant de contester la réa-

1. La proportion des prostituées parmi les criminelles est très élevée. « Sur 35 délits, autres que les délits dérivant de la prostitution elle-même (tels que détournement de mineurs, outrages publics à la pudeur, etc.), 23 avaient été commis par des prostituées. » J'avais donc bien raison de dire à Lombroso qu'ajouter au nombre des criminelles celui des prostituées, pour avoir le chiffre vrai de la délictuosité féminine, c'était faire double emploi.

lité, mais dont les causes assurément peuvent être sociales aussi bien que congénitales. Heureux les faibles d'esprit! disait Jésus. Sans aller jusque-là, nous pouvons bien dire que, si un corps étique a quelque droit à notre compassion, il ne convient pas non plus d'être impitoyables pour les cerveaux mal nourris. Il vaut mieux commencer par les alimenter plus abondamment, pour voir si leur anémie est incurable.

Je ne puis abandonner le livre de M. Masso sans rapprocher les conclusions finales des dernières modifications apportées par Lombroso à l'édition la plus récente de *l'Uomo delinquente*, sur laquelle a été rédigée la traduction française. Rien de plus substantiel que le chapitre nouveau où le célèbre *criminologiste* expose que la folie morale et la criminalité innée se rattachent à l'épilepsie comme à leur source commune et ne sont en quelque sorte que « des états épileptoides ». L'avantage de cette forme définitive sous laquelle le maître présente sa doctrine, ce n'est pas seulement de donner au type criminel une précision qui lui manquait absolument, mais encore de la préciser dans un sens physiologique plutôt qu'anatomique. L'épilepsie est « une décharge des centres corticaux »; décharge intermittente qui révèle l'absence d'un suffisant écoulement continu de force nerveuse. Cela ne tient-il pas à une nutrition insuffisante de la substance cérébrale? S'il en était ainsi, la théorie de Marro compléterait lumineusement celle de Lombroso. De l'une et de l'autre, au résumé, il résulte que, dans la fatalité qui oppose un homme au crime, il entre une prédisposition organique, une anomalie du système nerveux; mais, d'une part, cette anomalie est en grande partie la résultante de causes sociales qui ont agi sur les ascendants; d'autre part, elle ne produit ses effets criminels chez l'individu et ne passe « de la puissance à l'acte » que par sa rencontre avec de malheureuses circonstances sociales.

II. — Comme ton, comme méthode, comme résultats, il y a loin du beau livre de Marro à la *Dinamica del delitto* de Battaglia. Ce dernier ouvrage pourtant, malgré bien des hors-d'œuvre et des lieux communs socialistes ou matérialistes habillés en paradoxes, mérite examen et discussion en raison de la masse d'idées qu'il remue; et l'on doit rendre d'abord à l'auteur cette justice qu'il a toujours le courage de ses opinions. Sa sincérité se plaît aux abus de logique, non d'ailleurs sans quelques contradictions. Si habituelle que soit cette combinaison du socialisme et du matérialisme dont il nous offre un spécimen des plus purs, elle n'en est pas moins contradictoire en soi. Un révolutionnaire est toujours un idéaliste sans le savoir. Quiconque prêche une réforme de la société oppose au fait le droit. Rêver de la sorte, c'est croire au bien; s'indigner de la sorte, c'est croire au mal, c'est voir des injustices et non pas seulement des infortunes dans les inégalités dont on se plaint. Et venir dire, après cela, que l'idée du droit est une chimère, que la morale est une « simple fonction du plaisir et de la douleur », que « l'homme le mieux nourri est le plus moral », que, par suite, si,

pour se bien nourrir, l'homme est obligé de tuer ses enfants ou de manger ses compagnons, ou de voler, « le vol, l'homicide, l'anthropophagie, dans de telles conditions, sont des actes très moraux, et le respect de la vie humaine serait immoral »; n'est-ce pas évidemment se contredire? Si l'égoïsme est « l'unique mobile des actions humaines, même de l'héroïsme du martyr », les tyrans ont raison d'opprimer les peuples, et le Romain qui engraisait ses murènes avec ses esclaves témoignait d'une moralité raffinée. Je sais bien que ces maximes à grand fracas sont chères aux publicistes d'un tempérament proudhonien, et qu'il ne faut pas les juger sur ces étiquettes. Ma surprise serait plus grande si je trouvais les mêmes formules sous la plume de M. Filippo Turati ou de M. Colajanni, socialistes d'un tout autre genre. Je ne me scandaliserai pas non plus de certain passage où M. Battaglia s'étonne que les amants se cachent pour s'unir, tandis qu'ils ne se cachent pas pour manger. « Cependant, observe-t-il judicieusement, manger et engendrer sont deux fonctions à remplir; et si la première peut être faite en particulier, l'autre devrait être faite en public, puisque celle-ci est dans l'intérêt de la société. » C'est sans doute à cause de telles hardiesses que M. Battaglia, comme il nous l'apprend lui-même humoristiquement à la première page de son livre, en le dédiant à Mme Battaglia, n'a pu trouver d'éditeur et a dû s'éditer lui-même.

C'est fâcheux pour les éditeurs; car, en vérité, il n'y a pas que de la franchise et de l'audace, il y a beaucoup de vigueur et même de justesse dans l'ensemble du volume. L'auteur, d'accord en ceci avec Marro, se prononce contre la théorie atavique de Lombroso et assimile le criminel au malade, au fou, non au sauvage. Il croit à l'importance majeure des causes sociales et tend à atténuer la portée des excitations physiques, par exemple du climat. Il tient pour certain que la civilisation, en somme, a considérablement refoulé la criminalité et il invoque M. Poletti à ce sujet. Il est d'avis que, si notre civilisation moderne était débarrassée des éléments traditionnels qui l'encombrent et la contrarient, elle produirait une amélioration morale immense. Si donc elle s'accompagne momentanément d'une certaine augmentation de délits, ce n'est pas aux partisans de la tradition qu'il appartient de le lui reprocher, puisque ce mal est leur fait. — Ce qu'il y a de vrai dans cette idée, à notre avis, c'est seulement la reconnaissance de cette vérité que l'immoralité d'une époque tient avant tout à sa confusion de principes, à l'opposition des dogmes anciens et nouveaux qui s'y disputent les âmes. Le retour à l'unité mentale, d'ailleurs, et à la moralité peut s'accomplir par l'élimination des nouveautés aussi bien que par celle des traditions; et il n'y a pas plus de motif de souhaiter que de prédire à priori la défaite complète des éléments traditionnels. Ce qui est antique dans nos sociétés y doit son antiquité sans nul doute à son triomphe fréquent dans le passé sur les innovations malheureuses, objet d'un éphémère engouement, et son triomphe lui-même a sa raison

d'être fondée sur les profondeurs de l'organisme humain. Il pourrait n'en pas être ainsi si l'humanité ne datait que de quelques milliers d'années; mais, si elle a des milliers de siècles derrière elle, il est plus que probable que, sur quelques points fondamentaux au moins, les meilleures règles de conduite à suivre pour satisfaire socialement les besoins de la vie en ce qu'ils ont d'immuable, ont eu le temps d'apparaître et de prévaloir çà et là et qu'il ne reste plus qu'à les dégager, les fortifier et les répandre. Je ne saurais donc admettre, en morale, c'est-à-dire en ce qui touche aux conditions les plus élémentaires et les plus constantes de la vie sociale, — je ne dis pas au même degré en politique où les relations à régler se compliquent et se renouvellent d'âge en âge, je ne dis pas le moins du monde en science et en industrie, — cette présomption de progrès qui semble s'attacher maintenant aux innovations. La morale, j'entends la morale naturelle, essentielle, est beaucoup moins jeune que M. Battaglia ne paraît le penser; et je ne sais pourquoi l'école évolutionniste en général se croit intéressée à chercher les preuves de sa prétendue jeunesse. Pas plus dans les sociétés qu'au sein des espèces vivantes la permanence des caractères typiques, moyen de la roue de l'évolution en marche, n'est une objection à faire au transformisme. Buckle peut passer pour un précurseur du darwinisme historique; ce qui ne l'empêchait pas de signaler l'immutabilité fondamentale de la morale. M. Garofalo est spencérien; il n'en exposait pas moins, ici même, avec sa lucidité habituelle, sa théorie du délit naturel, propre à toutes les époques et à tous les peuples. Et qui se fût attendu à voir Spencer lui-même, sans nulle inconséquence pourtant selon nous, restaurer magistralement le droit naturel dans son *Individu contre l'État*? Droit naturel, délit naturel, notions vagues peut-être¹, mais qui s'imposent aux esprits les moins prévenus en leur faveur. On a beau nous dire que telles ou telles tribus sauvages ignorent la distinction du bien et du mal ou que leur idée du bien et du mal n'a rien de commun avec la nôtre, parce qu'elles pratiquent l'infanticide ou le meurtre (pieux et filial) des parents âgés. On en pourrait dire autant des Romains et des Grecs, sous prétexte qu'ils pratiquaient l'esclavage et la vente des enfants par le père de famille.

1. Je dois avouer, en ce qui me concerne, que j'avais une prévention contre elles, et même, dans un autre écrit, je me suis prononcé pour le *relativisme* le plus complet en morale. Mais, après de nouvelles réflexions, je conviens qu'il y a en morale une part d'absolu, d'*absolu relatif* bien entendu. Ce qu'il y a, au fond, de similaire dans les mœurs et les lois des sociétés sans que l'imitation ait agi, — ce qu'il y a de constant dans leurs mœurs et leurs lois en dépit des révolutions religieuses, politiques, industrielles, artistiques, provoquées par la série en partie accidentelle de leurs découvertes et de leurs inventions, — tout cela s'explique par le groupe de caractères spirituels qui composent la constitution spécifique de l'esprit humain. Mais cette constitution est ce qu'elle est par suite de causes et de rencontres de causes qui ont, à tâtons sinon au hasard, élaboré l'homme dans le lointain passé. Ainsi, dans cette manière de voir, le relativisme n'est pas supprimé, il n'est que rejeté dans un ordre inférieur et plus fondamental de faits.

J'insiste sur ces considérations, car M. Battaglia, dans ses projets de reconstruction sociale, fait vraiment trop bon marché des précédents. J'abonde, certes, dans sa critique amère de notre système pénitentiaire. Il a raison de blâmer l'appareil théâtral des assises, — bien que justifié à certains égards, comme cérémonie propre à réveiller l'attention et la *conscience sociale*, ainsi que le fait remarquer M. Paulhan dans un article récent de la *Revue scientifique*. Il aurait pu ajouter que ces débats servent de noviciat à la verbosité des esprits faux, pour la plus grande gloire du Barreau et le plus grand malheur des Parlements. J'accorde même qu'il est dans les voies de l'avenir, et, en tout cas, de la science, quand il réclame l'établissement d'un *asile criminel* pour les délinquants reconnus aliénés; quand il se prononce pour un genre de peine sans limitation préfixe, d'une durée variable d'après l'avis d'une commission des prisons; quand, enfin, il tend à diminuer le rôle de la magistrature et à élever, à élargir les fonctions de la police, — double transformation dont nous sommes témoins tous les jours, comme nous voyons grandir sans cesse, aux assises, l'expert aux dépens du juré, en ce sens que la confiance publique s'attache de plus en plus aux décisions motivées du premier et de moins en moins aux verdicts arbitraires du second. Mais je ne suis pas bien sûr que le meilleur moyen d'extirper la délictuosité soit de supprimer la propriété individuelle, l'héritage, l'intérêt du capital, d'exterminer les religions, de refondre entièrement le mariage, la famille, et surtout la nature de la femme, « cet anachronisme psychologique », qu'il est, nous dit-on, d'un immense intérêt d'améliorer, quoiqu'elle soit, après tout, si la statistique ne m'abuse, l'élément le moins délictueux de nos sociétés. Je ne saurais admettre non plus que la cause unique, ou même prépondérante, des désordres sociaux burinés à la manière noire par M. Battaglia, soit l'état économique de notre monde moderne. Et, cela fût-il admis, il ne me paraît pas démontré non plus que les conditions économiques puissent être brusquement changées si ce n'est par l'emploi de remèdes cent fois pires que le mal. Il y a du reste beaucoup de faits et d'idées à recueillir dans les chapitres consacrés par notre auteur à ce sujet; et nous les signalons aux économistes.

III. — Ce n'est pas sans protestation, on le devine, que l'ancienne école spiritualiste accueille l'exposé des doctrines précédentes. En Italie, elle rend trait pour trait, mais raille ou s'irrite autant pour le moins qu'elle discute. Je trouve plus de gravité et de vigueur, de mesure et de courtoisie, dans les critiques dont les idées nouvelles ont été l'objet au sud des Pyrénées. Parmi tous les signes de relèvement que donne aujourd'hui ce noble et antique peuple espagnol, nous avons plaisir à signaler un petit fait qui n'est pas sans signification, à savoir le succès brillant, à Oviédo, d'une série de conférences hebdomadaires roulant sur des sujets d'un intérêt à la fois spéculatif et précis, tels que la question d'Orient, les guerres maritimes; enfin, les théories

positives en criminalité. Ce dernier sujet a été traité par M. Félix de Aramburu, professeur de Droit Pénal, doyen de la faculté et vice-recteur de l'Université d'Oviédo, en cinq longues et substantielles leçons, dont nous avons à louer d'abord la division et la succession méthodiques. Les titres seuls en témoignent assez : 1° la genèse de la nouvelle école; 2° le délit; 3° le délinquant; 4° la peine; 5° le jugement.

M. de Aramburu n'est pas seulement spiritualiste, il est chrétien; et cela rend d'autant plus méritoire la modération de son langage dans sa lutte contre des principes qui révoltent, on le sent, sa conscience et sa foi. C'est à un chrétien du reste, ce me semble, qu'il appartient d'invoquer le libéralisme de Beccaria aussi bien que de rajeunir le déisme usé de Voltaire; Voltaire et Beccaria sont, bien plus qu'ils ne pensent, fils de Jésus. Rien n'est peut-être plus originalement propre au christianisme que sa manière de comprendre la faute et l'expiation. Il a *intériorisé* l'une et l'autre; il a inventé le péché, il a inventé la réhabilitation par la pénitence¹; et, s'il a dogmatisé le péché originel qui fait de tout homme un criminel-né, il a imaginé la rédemption qui réserve l'espoir du salut. Le pessimisme chrétien est un précipice profond, mais béant vers le ciel. Auparavant on connaissait le délit, conçu utilitairement ou superstitieusement, extérieurement toujours, comme un préjudice matériel, comme un outrage fait à l'amour-propre d'un roi ou d'un dieu qui se venge d'un acte contraire à son caprice, sans se préoccuper de l'intention de l'auteur; mais on ignorait le péché, conçu comme une maladie de l'âme, comme une souillure toute spirituelle à laver dans l'intérêt du coupable, encore plus que dans l'intérêt de ses semblables. On connaissait l'aveu forcé arraché par la torture; mais la confession spontanée, on n'en avait pas le soupçon. On connaissait la peine, on ne connaissait pas la pénitence. Le christianisme est, avant tout, comme dogme, une théorie mystique de droit pénal (la chute, l'hérédité fatale, le rachat divin); comme morale, un système pénitentiaire terrestre et supra-terrestre. Il est né moins, comme le bouddhisme, d'un sentiment poignant des douleurs humaines, que d'un regard perçant jeté sur les fautes humaines, sur l'universalité du mal moral et la profondeur de ses racines, et aussi d'une immense pitié pour « le pauvre pécheur ». Sommes-nous encore chrétiens? se demandait Strauss avec anxiété dans son dernier ouvrage; et, passant en revue les démentis infligés par la science moderne à tant d'articles de foi, il croyait devoir répondre négativement. A notre tour posons-nous la même question; c'est le cas ou jamais. Car, alors même que sur tous les autres points nous serions déchristianisés à fond, si, en matière de responsabilité et de pénalité, nos doctrines les plus avancées, les plus positivistes retiennent elles-mêmes quelque sentiment de commiséra-

1. Il serait plus vrai de dire, peut-être, qu'il a vulgarisé ces conceptions. Elles existaient déjà dans quelques milieux d'élite, dans l'école stoïcienne par exemple, mais en germe et sans grande force d'expansion.

tion et de clémence à l'égard de nos frères dégradés, sans toutefois perdre de vue les intérêts sociaux, nous serons en droit de dire que nous n'avons pas tout rejeté dans l'héritage de nos pères, dans les enseignements du condamné à mort dressé sur leurs autels. Or, je sais bien que, pour le moment, le vent des théories est à une sévérité sans merci; mais ce vent peut changer, et, en attendant, notre pratique pénale s'humanise de plus en plus.

Par qui, plus que par les théologiens et les casuistes chrétiens, ont été agitées ces graves questions sur le libre arbitre et le déterminisme (lisez la prédestination), que nous rééditons à présent sous de nouvelles étiquettes, comme, sous le nom d'hypnotisées, nous remettons en lumière les sorcières d'autrefois? Cependant le christianisme a plutôt posé ces problèmes qu'il ne les a résolus. Les longs conflits sur la grâce ont pris fin par lassitude. C'est la science qui, en faveur de la thèse déterministe, a tranché l'antique débat. Cette solution, qui s'impose, est-elle inacceptable pour un chrétien qui s'en tient à l'essence de sa religion? Nullement. Ce n'est pas à ce que nos actes ont de soi-disant libre, mais à ce qu'ils ont de vraiment intérieur, volontaire et personnel, qu'il faut attacher désormais notre responsabilité. M. de Aramburu, par malheur, est un partisan déclaré du libre arbitre et il adhère à l'idée vulgaire sur l'impossibilité de construire la morale sans ce fondement. De là, quand il est aux prises avec M. Garofalo, — son adversaire de prédilection, — sur ce chapitre, la réelle faiblesse de son argumentation, ailleurs si pénétrante.

Cela dit, jetons un rapide coup d'œil sur les conférences dont son livre se compose. Dans la première, consacrée à la genèse de l'école positiviste, se révèle sans étalage une érudition puisée aux meilleures sources. Après avoir signalé l'inanité, le caractère empirique, ou pour mieux dire l'absence complète de principes de pénalité chez les anciens, notre auteur revendique pour les Pères de l'Église, pour le droit canon, l'honneur d'avoir édifié le Droit pénal, d'avoir « poussé les premiers cris d'humanité en faveur des prisonniers », substitué la prison perpétuelle à la peine de mort dans beaucoup de cas, adouci les châtiements corporels. Dans les prisons bénédictines, paraît-il, la réclusion se combinait avec le travail et la promenade à l'air libre longtemps avant nos réformes laïques en ce sens; Howard admirait à Rome l'hôpital Saint-Michel. En Italie, la science du Droit pénal a fleuri d'ancienne date, mais toujours jusqu'ici, sous l'inspiration du principe spiritualiste et chrétien. Il n'est pas, du reste, de progrès en droit pénal qui n'aient eu ce principe pour père; or, il est battu en brèche par nos nouveaux criminalistes. La conclusion est donc que ceux-ci sont en train d'opérer une vraie rétrogradation. — Sans accepter ce jugement, je ne puis toutefois ne pas noter à ce propos un contraste qui me frappe: c'est l'école idéaliste et dogmatique, l'école des principes absolus, qui se distingue ici par le goût des recherches historiques, par l'importance attachée à la filiation des idées dans le passé, pen-

dant que l'école transformiste affecte le mépris des précédents et néglige l'histoire. Ce contraste pourtant est-il aussi étrange qu'il en a l'air? Non. Bien que nos évolutionnistes soient des révolutionnaires en droit pénal et rompent brusquement le cours de l'évolution historique des idées, ils ne se mettent point en contradiction avec leur principe fondamental. Le courant évolutif, en effet, auquel se rattachent leurs doctrines, ce n'est pas le développement traditionnel dont il s'agit, le déroulement d'idées transmises de génération en génération sur la foi d'autrui, avec de lentes modifications apportées par la réflexion s'exerçant sur les données de la tradition; mais c'est cette suite séculaire d'observations et d'expériences, vérifiées, accumulées, qui ont fait peu à peu les sciences naturelles, bientôt la science sociale. S'ils apportent quelque chose de *positif*, comme M. de Aramburu le reconnaît, cela tient précisément à ce qu'ils ont regardé la réalité face à face, sans interposition de prismes hérités du passé, mais avec l'aide de microscopes lentement construits. D'ailleurs, ils ne sont pas sans s'intéresser aux ébauches de leurs vrais prédécesseurs, comme la partie historique du livre de M. Marro en fournit la preuve. L'école de Beccaria, sans doute, était mieux pourvue d'érudition; mais aussi notre auteur la compare-t-il fort bien à Minerve qui naquit tout armée et nullement outillée, pulvérisant ses adversaires et n'édifiant rien. L'école nouvelle, elle, cherche à bâtir.

Mais qu'a-t-elle à bâtir? Pas grand'chose, si nous en croyons le savant professeur. D'abord, il défend l'école classique contre Ferri du reproche d'avoir, par préoccupation exclusive du délit, oublié le délinquant. Seulement, dit-il, elle s'est moins occupée du délinquant que de l'homme et n'en a pas fait un homme à part. Dans sa conférence sur le délit, je remarque surtout la critique relative à la théorie du *délit naturel* si brillamment exposée par Garofalo dans la *Revue philosophique*. Cet auteur, du reste, est l'adversaire de prédilection du savant professeur espagnol. Il est supérieur à ses collègues parce que, « moins inflexible, il ne leur cède en rien par la force dialectique et l'ingéniosité féconde ». Il est le plus raisonnable, mais il ne l'est que moyennant des inconséquences. Par sa conception du délit naturel, il essaye de concilier le rationalisme avec l'évolutionnisme, de jeter l'ancre dans le courant de l'être mobile et continu; mais son essai est infructueux, car il s'appuie sur ce qu'il y a de moins fixe au monde, sur le sentiment et non sur le droit. Il définit, en effet, le délit la violation des sentiments de pitié d'abord, de justice ensuite, et non la négation du droit. Entre autres objections, M. de Aramburu, très finement, combat par un exemple historique l'ordre de succession établi par l'auteur de la *Criminologie* entre les deux sentiments en question. Les antiques *fueros* punissent de mort le simple vol, et aussi le seul fait d'être insolvable, tandis que l'homicide, dans cette vieille législation édictée à une époque de guerres continues contre les Maures, est puni d'une petite amende ou absous si le coupable se soustrait aux poursuites pendant neuf jours. Ainsi,

« pour le délit qui lèse le sentiment de justice, rigueur excessive; pour celui qui lèse le sentiment de pitié, à peine s'il y a répression ». Ici et plus loin, toutes les fois qu'il s'agit du rôle social de l'idée du droit, méconnue trop souvent par les sociologues, M. de Aramburu est très énergique et très heureux. Si on lui oppose certaines formes barbares de pénalité, la composition pécuniaire par exemple, comme preuve que l'idée du juste a commencé par être étrangère à l'idée de la peine aussi bien qu'à l'idée du délit, il répond : la justice a été devant les yeux des criminalistes primitifs comme un modèle à retracer; les traits grossiers qu'ils lui ont prêtés ne prouvent pas qu'ils ne l'aient pas envisagée; autant vaudrait dire, d'après les dessins informes des artistes leurs contemporains, que ceux-ci n'ont jamais vu les objets naturels si mal dessinés par eux. Le Wehrgeld nous indigne, mais il n'a pas moins indigné nos aïeux : témoin ce guerrier danois qui, n'ayant jamais pu s'habituer à cette coutume, nouvelle pour lui, s'écriait dans son indignation conservée par un chant populaire : « Qui jadis eût osé recevoir de l'argent pour prix d'un père assassiné? »

Bien entendu, dans sa leçon sur le délinquant, notre conférencier critique Lombroso. Il m'emprunte assez souvent des armes contre lui, et même, soit dit en passant, je lui sais gré d'avoir étayé mon hypothèse des types professionnels en la plaçant sous le patronage de Darwin, suivant lequel (*Descendance de l'homme*, t. I) il suffit de l'attitude imposée par un métier pour modifier considérablement la conformation cérébrale et cranienne; à tel point que la profession de cordonnier, en forçant à courber la tête, tendrait à développer la partie frontale. Je ne reproduirai pas les nombreuses attaques dirigées contre le *type criminel*; beaucoup de flèches portent. Mais, malgré tout, la critique finit par une concession qui a son importance. Il est forcé de reconnaître (p. 152), devant cet étalage prestigieux de chiffres et d'expériences, que « le nombre des malades est plus grand qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici, et celui des vrais criminels moindre, » qu'ainsi « le champ de la tératologie s'étend pendant que celui de l'antique droit pénal se rétrécit ». C'est beaucoup, un tel aveu! Notre spiritualiste, il est vrai, est loin de croire à la folie morale, à l'épilepsie larvée et autres concepts élastiques, grâce auxquels les aliénistes, suivant lui, sont en train de transformer le monde en un vaste hôpital de fous. « Chaque jour, dit-il, se vérifie davantage l'opinion de Regnault, de Coste, de Troplong et autres, aux yeux desquels il suffit d'avoir une bonne judiciaire pour distinguer un fou d'un homme raisonnable. » J'observe que, dans son intéressant *Manuel des expertises médicales*, p. 243, M. le Dr Henri Contague est loin d'être de cet avis : « Les doctrines d'Elias Regnault et de Troplong sur la compétence des médecins en matière d'appréciation de la responsabilité ont à peu près passé du domaine de la pratique dans celui de l'histoire. » Je recommande, en passant, l'instructif et utile petit ouvrage d'où ces lignes sont extraites. Tout ce qui a trait à l'état mental, notamment, y est fort bien traité.

Il y aurait beaucoup à dire sur les conférences relatives à la peine et au jugement. M. de Aramburu nous y paraît gêné par sa croyance au libre arbitre. Il répond mal à cette objection de Garofalo : On loue et récompense le soldat valeureux, bien qu'il soit né de parents vaillants qui lui ont rendu le courage facile, et on traîne au conseil de guerre le soldat qui a fui, quoiqu'il lui eût été impossible de surmonter sa frayeur. Il répond mal encore à cette autre : Ce sont précisément les plus grands criminels que vous devriez absoudre comme étant les plus entraînés, les plus poussés au crime, et, par suite, les moins responsables moralement. — Il a raison cependant de dire que, pour que la peine améliore le coupable et révèle ainsi la meilleure part de son efficacité, il faut que le condamné la reconnaisse juste. C'est vrai, mais cela signifie simplement, au fond, qu'un même fonds de croyances, qu'une même atmosphère intellectuelle, — religieuse hier, scientifique peut-être demain, — doit pénétrer l'esprit du condamné, l'esprit de ses juges et l'esprit de leurs concitoyens. Supposez une société nourrie tout entière des théories déterministes et utilitaires de la nouvelle école, les cas où la condamnation serait regardée comme juste par le juge et approuvée par le public, en tant que conforme aux principes régnants, seraient aussi ceux où le coupable lui-même donnerait son adhésion intime et irrésistible à l'arrêt prononcé, si terrible qu'il pût être. Reste à savoir si tous les principes de la nouvelle école, et non pas seulement sa foi déterministe et utilitaire, sont susceptibles de vulgarisation universelle, c'est-à-dire sont conciliables avec le maintien d'une grande société. Or, je crois que par sa méconnaissance ou sa reconnaissance insuffisante de l'élément juridique essentiel à toute solide théorie pénale, elle se met en opposition partielle avec les conditions fondamentales de l'ordre social. On a vu de grandes nations remplies de la foi fataliste, une partie de l'Eglise chrétienne a vécu des idées déterministes de S. Augustin et de Jansénius sur la grâce; aucun peuple ne s'est encore passé de l'idée du Droit et n'a pu se contenter de celle de service, aucun peuple n'a pu se borner à voir dans une injustice un préjudice, dans un crime un malheur. Le malfaiteur, toujours et partout, est quelque chose de plus qu'un être dangereux pour les intérêts; c'est un violateur de droits, et cette violation suppose un acte de volonté réfléchie, ce qu'une lésion d'intérêts ne suppose pas nécessairement. S'il en est ainsi, on comprend que le délit appelle un châtement autre que la réparation de son dommage et l'obstacle opposé à sa répétition ultérieure. Ce châtement, c'est la réattestation publique, solennelle, du droit publiquement, outrageusement violé par lui; librement ou non d'ailleurs, peu importe. — Sous le bénéfice de ces réserves, j'ai à défendre l'école positiviste contre maint argument de M. de Aramburu, contre celui-ci notamment : si c'est la prévision du mal futur et non pas le souvenir du mal passé qui motive la peine, pourquoi ne pas punir celui qui n'a encore commis aucun fait délictueux, mais qui porte le signallement du délinquant-né? La question est ironique. S'il était sûr que tout

individu porteur du type criminel dût commettre des crimes, il faudrait, avant tout prélude criminel, reléguer les malheureux ainsi conformés, comme Lycurgue prescrivait l'immolation des enfants mal faits. Mais cela n'est pas, et, en somme, le seul symptôme assuré de délictuosité naturelle, c'est l'accomplissement d'un acte délictueux. Ce que la nouvelle école demande, et avec raison, c'est que, en appréciant les circonstances de cet acte, on se préoccupe d'y rechercher l'indication du plus ou moins de délictuosité intime et profonde (c'est-à-dire de rébellion innée contre le droit) qu'il révèle, et non d'y rechercher précisément la liberté dont l'auteur aurait joui au moment du crime.

Sur quelques points, Aramburu donne les mains aux vœux de l'école italienne : il est d'avis, comme Garofalo, que la fixation à *priori* de la durée de la peine présente des inconvénients et réclame même pour l'école spiritualiste la priorité de l'idée. Mais, en procédure criminelle, il repousse comme entachées d'un esprit réactionnaire les réformes proposées, surtout celle qui a trait à la suppression du jury. Ce n'est pas d'ailleurs qu'il s'inscrive en faux contre les reproches faits aux jurés : ignorance (dont il cite de jolis traits, p. 288), partialité, lâcheté, corruption. Mais : 1° le jury est conforme, dit-il, au principe démocratique, le pouvoir judiciaire fait partie de la souveraineté du peuple. Je réponds que notre démocratie tend à devenir une aristocratie scientifique. Substituer de plus en plus aux jurés et même aux magistrats des experts, voilà le but inconsciemment poursuivi de toutes parts, en dépit des apparences. M. Aramburu nous assure pourtant : 2° que le jury, malgré l'opposition de nombreux et savants auteurs, s'étend partout à la surface du globe. Je réponds que c'est là un bel exemple de propagation imitative, rien de plus. 3° Si le jury, dit-on encore, est ignorant, peu importe, il n'a à juger *que des faits*; le juge est plus instruit, mais l'habitude de juger lui donne des préventions. Je réponds que cela revient à dire : à son ignorance reconnue le juré ajoute une inexpérience profonde, et il est moins incapable parce qu'il est tout à fait inexpérimenté. 4° Le jury n'est pas plus immoral que le reste des citoyens. Je réponds : C'est vrai, mais je me demande si l'aréopage eût été satisfait d'un pareil compliment. Il y a pourtant, je l'avoue, à mon point de vue, une justification possible du jury : s'il est vrai que le criminel ne soit pas un homme d'une autre espèce, si, quoique nous ne soyons pas tous, comme on l'a dit à tort, « des criminels possibles », car nous ne sommes pas tous atteints d'anémie cérébrale et d'épilepsie larvée, les influences sociales prédominent dans la production du délit, l'indulgence des jurés s'explique dans une certaine mesure, comme un vague sentiment de cette vérité et de cette sorte d'universelle complicité morale qu'elle implique à la charge des plus honnêtes gens quand un crime éclôt au milieu de nos sociétés.

Le dernier volume paru de la *Statistique criminelle en France* contient une intéressante comparaison entre les dix années 1876-1885. Il

serait trop long d'en rendre compte. Bornons-nous à en extraire quelques chiffres sans commentaire. De 1876 à 1880, la moyenne annuelle des assassinats était de 197; de 1881 à 1885, cette moyenne s'est élevée à 216. Même augmentation pour les parricides, de 10 à 14; pour les meurtres, de 143 à 186; pour les vols qualifiés, de 820 à 835; pour les vols simples, de 33 381 à 35 466. Pendant les cinq premières années, il y a eu 127 condamnations à mort; pendant les cinq dernières, 148, augmentation qui donne tort à une assertion de M. de Aramburu : adversaire de la peine de mort, il prétend qu'en fait on l'applique de moins en moins et qu'on ne la remet à la mode qu'en théorie. Tout cela n'a rien de réjouissant, et j'ai regret de laisser le lecteur sur cette impression ¹.

Sept. 1887.

G. TARDE.

1. P. 124, M. de Aramburu me fait l'honneur de penser que mes critiques ont contribué à faire reconnaître dans l'école positiviste l'importance des causes sociales.